

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de : Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

BOSTIK COLLE ET JOINT PONT DE BATEAU

Remplace la date 25-août-2025

Date de révision 09-oct.-2025 Numéro de révision 6.04

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit BOSTIK COLLE ET JOINT PONT DE BATEAU

Forme Cette substance/ Ce mélange contient des nanoformes

Autres moyens d'identification

Substance pure/mélange Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Produit d'étanchéité

Utilisations déconseillées Aucun(e) connu(e).

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société

Bostik SA 51 Esplanade du Général de Gaulle 92800 Puteaux – La Défense

FRANCE

Tel: +33 (0)1 49 00 90 00

Adresse e-mail SDS.box-EU@bostik.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Europe 112

France ORFILA (France): + 01 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

2.2. Éléments d'étiquetage

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Mentions de danger

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP].

Mentions de danger spécifiques de l'UE

EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande

EUH208 - Contient Triméthoxyvinylsilane & ortho-biguanidotoluène & N-[3-(triméthoxysilyl)propyl]-1,2-éthanediamine & Produit de réaction entre bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyl) sébacate et méthyl 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyl sébacate. Peut produire une réaction allergique

2.3. Autres dangers

FCLP; France - FR Page 1 / 17

BOSTIK COLLE ET JOINT PONT DE BATEAU Remplace la date 25-août-2025

Date de révision 09-oct.-2025 Numéro de révision 6.04

De petites quantités de méthanol (CAS 67-56-1) sont formées par hydrolyse et relarguées lors du durcissement.

PBT & vPvB

Le produit ne contient aucune substance(s) classée(s) PBT ou vPvB au-dessus du seuil de déclaration.

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

non applicable

3.2 Mélanges

Nom chimique	% massique	Numéro d'enregistreme nt REACH	Numéros CE (Numéro index)	Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	concentration	Facteur M	Facteur M (long terme)	Notes
Éthanol 64-17-5	1 - <2.5	01-2119457610 -43-XXXX		Flam. Liq. 2 (H225) Eye Irrit. 2 (H319)	-	-	-	-
ortho-biguanidotoluè ne 93-69-6	0.1- <1	01-2119976311 -39	202-268-6	Skin Sens. 1 (H317) Eye Dam. 1 (H318) Aquatic Chronic 3 (H412)		-	-	-
N-[3-(triméthoxysilyl) propyl]-1,2-éthanedi amine 1760-24-3	0.1 - <0.5	01-2119970215 -39-XXXX	217-164-6	Acute Tox. 4 (H332) Skin Irrit. 2 (H315) Eye Dam. 1 (H318) Skin Sens. 1B (H317) STOT RE 2 (H373)	-	-	-	-
Triméthoxyvinylsilane 2768-02-7	0.1 - <0.5		220-449-8 (014-049-00-0)	Acute Tox. 4 (H332) Skin Sens. 1B (H317) Flam. Liq. 3 (H226)	-	-	-	-
Produit de réaction entre bis(1,2,2,6,6-pentam éthyl-4-pipéridyl) sébacate et méthyl 1,2,2,6,6-pentaméth yl-4-pipéridyl sébacate 1065336-91-5	<0.1	01-2119491304 -40-XXXX	915-687-0	Skin Sens. 1A (H317) Repr. 2 (H361f) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410)	-	1	1	-

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Estimation de la toxicité aiguë

Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour classer un mélange en fonction de ses composants

FCLP; France - FR Page 2 / 17

BOSTIK COLLE ET JOINT PONT DE BATEAU

Remplace la date 25-août-2025

Date de révision 09-oct.-2025 Numéro de révision 6.04

Nom chimique	Numéros CE (Numéro index)	Numéros CAS		DL50 par voie cutanée mg/kg	CL50 - 4 heures -	vapeurs - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm
Éthanol	200-578-6 (603-002-00-5)	64-17-5	-	-	-	-	-
ortho-biguanidotoluène	202-268-6	93-69-6	•	3171	•	-	
N-[3-(triméthoxysilyl)pr	217-164-6	1760-24-3	-	-	1.5	-	-
opyl]-1,2-éthanediamine							
Triméthoxyvinylsilane	220-449-8 (014-049-00-0)	2768-02-7	-	-	-	11	-
Produit de réaction entre bis(1,2,2,6,6-pentaméth yl-4-pipéridyl) sébacate et méthyl 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4 -pipéridyl sébacate		1065336-91-5	_	-	-	-	

Ce produit ne contient pas de substances candidates extrêmement préoccupantes à une concentration >=0,1 % (règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 59)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable. En cas de

consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

Inhalation Transporter la victime à l'air frais. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Contact oculaire Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant

au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Contact avec la peau Laver la peau avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation cutanée ou de réactions

allergiques, consulter un médecin.

Ingestion De petites quantités de méthanol toxiques sont libérés par hydrolyse. Consulter

immédiatement un médecin. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne

inconsciente. Rincer abondamment la bouche avec de l'eau.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Aucun(e) connu(e).

Effets de l'exposition Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin De petites quantités de méthanol (CAS 67-56-1) sont formées par hydrolyse et

relarguées lors du durcissement. De petites quantités de méthanol (CAS 67-56-1) sont susceptibles de se former par hydrolyse puis relarguées dans l'atmosphère quand le

produit est exposé à l'humidité ou bien de l'eau. Traiter les symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

FCLP; France - FR Page 3 / 17

BOSTIK COLLE ET JOINT PONT DE BATEAU

Remplace la date 25-août-2025

Date de révision 09-oct.-2025 Numéro de révision 6.04

5.1. Moyens d'extinction

Jet d'eau, dioxyde de carbone (CO2), agent chimique sec, mousse résistant aux alcools. Moyens d'extinction appropriés

Moyens d'extinction inappropriés Jet d'eau à pleine puissance.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produitLa décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants. chimique

Produits de combustion dangereux Oxydes de carbone. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO2). Oxydes d'azote (NOx). Dioxyde de silicium.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, le cas échéant.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Mettre en place une ventilation Précautions individuelles

adaptée. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

Pour les secouristes Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer les égouts. Ne pas laisser pénétrer le sol/le sous-sol.

Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

Méthodes de nettoyage Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à

l'élimination.

Prévention des dangers

secondaires

Les résidus impossibles à recycler sont éliminés en tant que déchets chimiques. Équipements nettoyés au solvant organique, les ruissellements sont récupérés et

éliminés en tant que déchets de solvants.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations. Référence à d'autres rubriques

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation Mettre en place une ventilation adaptée.

sans danger

Remarques générales en matière

d'hygiène

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains avant les

pauses et après le travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

FCLP; France - FR Page 4 / 17

BOSTIK COLLE ET JOINT PONT DE BATEAU

Remplace la date 25-août-2025

Date de révision 09-oct.-2025 Numéro de révision 6.04

Conditions de conservation

Conserver les récipients bien fermés et dans un endroit frais et bien ventilé. Protéger de l'humidité. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Température de stockage recommandée

Conserver à des températures comprises entre 10 et 35 °C.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)

Produit d'étanchéité.

Mesures de gestion des risques

(RMM)

Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

Autres informations

Respecter la fiche de données techniques.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Ce produit contient des substances qui, à l'état brut, sont sous forme de poudre, cependant, dans ce produit, elles sont sous une forme non respirable. L'inhalation de particules de poudre / poussière est peu probable suite à l'exposition à ce produit De petites quantités de méthanol (CAS 67-56-1) sont formées par hydrolyse et relarguées lors du durcissement Ce produit contient du noir de carbone sous une forme non respirable. L'inhalation de noir de carbone suite à exposition à ce produit est improbable

Nom chimique	Union européenne	France
Carbonate de calcium	-	TWA-VME: 10 mg/m ³ ;
471-34-1		_
Éthanol	-	TWA-VME: 1000 ppm;
64-17-5		TWA-VME: 1900 mg/m ³ ;
		STEL-VLCT: 5000 ppm;
		STEL-VLCT: 9500 mg/m ³ ;
Méthanol	TWA: 200 ppm;	TWA-VME (restrictif): 200 ppm;
67-56-1	TWA: 260 mg/m ³ ;	TWA-VME (restrictif): 260 mg/m ³ ;
	pSk	STEL-VLCT (restrictif): 1000 ppm;
		STEL-VLCT (restrictif): 1300 mg/m ³ ;
		dSk
Noir de carbone	-	TWA-VME: 3.5 mg/m ³ ;
1333-86-4		

Nom chimique	Union européenne	France
Méthanol	-	- urine (Methanol) - end of shift
67-56-1		

Dose dérivée sans effet (DNEL) Aucune information disponible

Dose dérivée sans effet (DNEL)						
Éthanol (64-17-5)	Éthanol (64-17-5)					
Туре	Voie d'exposition	Dose dérivée sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité			
travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	950 mg/m³				
travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	343 mg/kg pc/jour				

ortho-biguanidotoluène (93-69-6)					
Туре	Voie d'exposition	Dose dérivée sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité		
travailleur	Inhalation	5.88 mg/m³			

FCLP; France - FR Page 5 / 17

BOSTIK COLLE ET JOINT PONT DE BATEAU Remplace la date 25-août-2025

Date de révision 09-oct.-2025 Numéro de révision 6.04

Inhalation	35.26 mg/m³	
Inhalation	5.88 mg/m ³	
Inhalation	35.26 mg/m ³	
Cutané(e)	55.6 mg/kg pc/jour	
Cutané(e)	55.6 mg/kg pc/jour	
	Inhalation Inhalation Cutané(e)	Inhalation 5.88 mg/m³ Inhalation 35.26 mg/m³ Cutané(e) 55.6 mg/kg pc/jour

Triméthoxyvinylsilane (2768-02-7)					
Туре	Voie d'exposition	Dose dérivée sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité		
travailleur Effets systémiques sur la santé À long terme	Inhalation	27,6 mg/m³			
travailleur Effets systémiques sur la santé À long terme	Cutané(e)	3,9 mg/kg pc/jour			

Produit de réaction entre bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyl) sébacate et méthyl 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyl sébacate (1065336-91-5)					
Type	Voie d'exposition	Dose dérivée sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité		
travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	1.27 mg/m³			
travailleur Effets systémiques sur la santé À long terme	Cutané(e)	1.8 mg/kg			

Dose dérivée sans effet (DNEL)			
Éthanol (64-17-5)			
Туре	Voie d'exposition	Dose dérivée sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	114 mg/m³	
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	206 mg/kg pc/jour	
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Oral(e)	87 mg/kg pc/jour	

ortho-biguanidotoluène (93-69-6)					
Туре	Voie d'exposition	Dose dérivée sans effet	Facteur de sécurité		
		(DNEL)			
Consommateurs	Inhalation	1.47 mg/m³			
À long terme		_			
Effets systémiques sur la santé			ļ.		

FCLP; France - FR Page 6 / 17

BOSTIK COLLE ET JOINT PONT DE BATEAU

Remplace la date 25-août-2025

Date de révision 09-oct.-2025 Numéro de révision 6.04

Consommateurs	Inhalation	8.82 mg/m ³
A court terme		
Effets systémiques sur la santé		
Consommateurs	Inhalation	1.47 mg/m³
À long terme		
Effets localisés sur la santé		
Consommateurs	Inhalation	8.82 mg/m³
À court terme		
Effets systémiques sur la santé		
Consommateurs	Cutané(e)	27.8 mg/kg pc/jour
À court terme		
Effets systémiques sur la santé		
Consommateurs	Oral(e)	1.67 mg/kg pc/jour
À long terme		
Effets systémiques sur la santé		
Consommateurs	Oral(e)	10 mg/kg pc/jour
À court terme		
Effets systémiques sur la santé		
Consommateurs	Cutané(e)	27.8 mg/kg pc/jour
À court terme		
Effets localisés sur la santé		

Triméthoxyvinylsilane (2768-02-7)				
Туре	Voie d'exposition	Dose dérivée sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité	
Consommateurs Effets systémiques sur la santé À long terme	Inhalation	18,9 mg/m³		
Consommateurs Effets systémiques sur la santé À long terme	Cutané(e)	7,8 mg/kg pc/jour		
Consommateurs Effets systémiques sur la santé À long terme	Oral(e)	0,3 mg/kg pc/jour		

Produit de réaction entre bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyl) sébacate et méthyl 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyl sébacate (1065336-91-5)			
Туре	Voie d'exposition	Dose dérivée sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	0.31 mg/m³	
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	0.9 mg/kg	
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Oral(e)	0.18 mg/kg	

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Concentration prévisible sans effet (PNEC)			
Éthanol (64-17-5)			
Compartiment environnemental	Concentration prévisible sans effet (PNEC)		
Eau douce	154 mg/l		
Eau de mer	15.4 mg/l		
Usine de traitement des eaux usées	100 mg/l		

ortho-biguanidotoluène (93-69-6)

FCLP; France - FR Page 7 / 17

BOSTIK COLLE ET JOINT PONT DE BATEAU

Remplace la date 25-août-2025

Date de révision 09-oct.-2025 Numéro de révision 6.04

Compartiment environnemental	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
Eau douce	0.15 mg/l
Eau de mer	0.15 mg/l
Usine de traitement des eaux usées	50 mg/l

Triméthoxyvinylsilane (2768-02-7)	
Compartiment environnemental	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
Eau douce	0.34 mg/l
Eau de mer	0.034 mg/l
Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	110 mg/l

Produit de réaction entre bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyl) sébacate et méthyl 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyl sébacate (1065336-91-5)			
Compartiment environnemental	Concentration prévisible sans effet (PNEC)		
Eau douce	0.0022 mg/l		
Eau de mer	0.00022 mg/l		
Eau douce – intermittent	0.009 mg/l		
Sédiments d'eau douce	1.05 mg/kg		
Sédiments marins	0.11 mg/kg		
Terrestre	0.21 mg/kg		
Usine de traitement des eaux usées	1 mg/l		

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches. Les

protections oculaires doivent être conformes à la norme EN 166.

Protection des mains

Porter des gants appropriés. Utilisation recommandée :. Néoprène™. Caoutchouc nitrile. Caoutchouc butyle. Épaisseur des gants > 0.7mm. Le temps de protection mentionné pour le type de gant est en général supérieur à 480 min. Vérifier que le délai de rupture du matériau des gants n'est pas dépassé. Consulter le fournisseur des gants pour plus d'informations sur le délai de rupture des gants concernés. Les gants doivent être

conformes à la norme EN 374

Protection de la peau et du

corps

 $\label{eq:aucun} \mbox{Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation.}$

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Porter un respirateur homologué EN 140 avec un filtre de type A/P2 ou plus efficace. Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones

confinées.

Type de filtre recommandé: Filtre à gaz et vapeurs organiques conforme à EN 14387. Blanc. Marron.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Ne pas autoriser les rejets incontrôlés de produit dans l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Solide **Aspect** Pâte **Couleur** Noir

Odeur Caractéristique.

<u>Propriété</u> <u>Valeurs</u> <u>Remarques • Méthode</u>

Point de fusion / point de Aucune donnée disponible non applicable

congélation

Point d'ébullition initial et intervalle Aucune donnée disponible non applicable

d'ébullition

InflammabilitéAucune donnée disponibleAucun(e) connu(e)Limites d'inflammabilité dans l'airAucun(e) connu(e)

FCLP; France - FR Page 8 / 17

BOSTIK COLLE ET JOINT PONT DE BATEAU

Remplace la date 25-août-2025

Date de révision 09-oct.-2025 Numéro de révision 6.04

Limites supérieures Aucune donnée disponible

d'inflammabilité ou d'explosivité

Limites inférieures Aucune donnée disponible

d'inflammabilité ou d'explosivité

> 65 °C Point d'éclair

Température d'auto-inflammabilité Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e)

Température de décomposition

Aucun(e) connu(e) Aucune donnée disponible non applicable. pН pH (en solution aqueuse) Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e)

Viscosité cinématique Aucune donnée disponible Viscosité dynamique environ 720000 mPas

Hydrosolubilité Réagit avec l'eau. Réagit avec l'eau Solubilité(s) Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Coefficient de partage Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Aucune donnée disponible Pression de vapeur Aucun(e) connu(e) Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Densité relative

Masse volumique apparente Aucune donnée disponible

Densité de liquide 1.38 g/cm³

Densité de vapeur Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e)

Caractéristiques des particules

Aucune information disponible Granulométrie Distribution granulométrique Aucune information disponible

9.2. Autres informations

Teneur en matière sèche (%) Aucune information disponible

Teneur en COV Aucune donnée disponible

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique non applicable

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité Aucune information disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Le produit durcit avec l'humidité.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts Aucun(e).

mécaniques

Sensibilité aux décharges Aucun(e).

électrostatiques

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

dangereuses

Conditions à éviter

10.4. Conditions à éviter

Le produit durcit avec l'humidité. Protéger de l'humidité. Exposition à l'air ou à l'humidité sur des durées prolongées. Ne pas congeler. Tenir à l'écart des flammes nues, des

surfaces chaudes et des sources d'ignition.

FCLP; France - FR Page 9 / 17

BOSTIK COLLE ET JOINT PONT DE BATEAU

Remplace la date 25-août-2025

Date de révision 09-oct.-2025 Numéro de révision 6.04

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition

De petites quantités de méthanol (CAS 67-56-1) sont formées par hydrolyse et

dangereux relarguées lors du durcissement.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

Inhalation D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Contact oculaire D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Contact avec la peau D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Peut

provoquer une sensibilisation chez les personnes sensibles.

Ingestion D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes Aucune information disponible.

Toxicité aiguë

Mesures numériques de toxicité

Les valeurs ATE suivantes ont été calculées pour le mélange

ETAmél (voie orale) >2000 mg/kg
ETAmél (voie cutanée) >2000 mg/kg
ETAmél (inhalation-gaz) >20000 ppm
ETAmél >5 mg/L

(inhalation-poussières/brouillar

d)

ETAmél (inhalation-vapeurs) >20 mg/L

Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation	
Éthanol	6200 - 15000 mg/kg (Rattus)	-	=124.7 mg/L (Rattus) 4 h	
	OECD 401		-	
ortho-biguanidotoluène	LD50> 2000 mg/kg (Rattus)	LD50> 2000 mg/kg (Rattus)	-	
N-[3-(triméthoxysilyl)propyl]-1,	=2295 mg/kg (Rattus)	>2000 mg/Kg (Rattus)	LC50 4H (Aerosol)1.5 - 2.44	
2-éthanediamine			mg/L air	
Triméthoxyvinylsilane	LD50 = 7120 -7236 mg/kg	= 3540 mg/kg (Oryctolagus	LC50 (4hr) 16.8 mg/l (Rattus)	
	(Rattus) OECD 401	cuniculus)	OECD TG 403	
Produit de réaction entre	LD50 = 3230 mg/Kg (Rattus)	LD50 >3170 mg/Kg (Rattus)	-	
bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pip	(OECD 401)	(OECD 402)		
éridyl) sébacate et méthyl				
1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéri				
dyl sébacate				

FCLP; France - FR Page 10 / 17

BOSTIK COLLE ET JOINT PONT DE BATEAU

Remplace la date 25-août-2025

Date de révision 09-oct.-2025 Numéro de révision 6.04

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Triméthoxyvinylsilane (276	68-02-7)				
Méthode	Espèce	Voie d'exposition	•	Durée d'exposition	Résultats
	Lapin	Cutané(e)			Non irritant

Lésions oculaires graves/irritation D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. oculaire

Triméthoxyvinylsilane (2768-02-7)					
Méthode	Espèce	Voie d'exposition	•	Durée d'exposition	Résultats
OCDE, essai n° 405 : Effet irritant/corrosif aigu sur les yeux	•	œil		24 heures	Non irritant

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

OCDE, essai n° 406 : Sensibilisation cutanée. Aucune réponse de sensibilisation n'a été observée. Aucune classification n'est proposée du fait de résultats concluants négatifs. Peut provoquer une sensibilisation chez les personnes sensibles.

Informations sur le produit			
Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats
OCDE, essai n° 406 : Sensibilisation	Cobaye	Cutané(e)	Aucune réponse de
cutanée			sensibilisation n'a été
			observée

Mutagénicité sur les cellules germinales

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations sur les composants			
Triméthoxyvinylsilane (2768-02-7)			
Méthode	Espèce	Résultats	
OCDE, essai nº 471 : Essai de mutation réverse	in vitro	Non mutagène	
sur des bactéries			

Cancérogénicité

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Triméthoxyvinylsilane (2768-02-7)			
Méthode	Espèce	Résultats	
OCDE, essai n° 422 : Étude combinée de	Rat	Inclassable	
toxicité à doses répétées et de dépistage de la			
toxicité pour la reproduction et le			
développement			

STOT - exposition unique

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

FCLP; France - FR Page 11 / 17

BOSTIK COLLE ET JOINT PONT DE BATEAU

Remplace la date 25-août-2025

Date de révision 09-oct.-2025 Numéro de révision 6.04

STOT - exposition répétée

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Triméthoxyvinylsilane (2768-02-7)					
Méthode	Espèce	Voie d'exposition	•	Durée d'exposition	Résultats
OCDE, essai n° 413 : Toxicité subchronique par inhalation: 90 jours		Inhalation vapeurs		90 jours	0.058 NOAEL

Danger par aspiration

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écotoxicité

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Nom chimique	Algues/végétaux	Poisson	Toxicité pour les	Crustacés	Facteur M	Facteur M (long
	aquatiques		micro-organism			terme)
			es			
Éthanol	EC50 72hr 12.9	LC50: >100mg/L	EC50 = 34634	LC50: (48h,		
64-17-5	g/l (Selenastrum	(96h,	mg/L 30 min	Daphnia magna)		
	capricornutum)	Pimephales	EC50 = 35470	EC50: =12.34		
	NOEC 3.24 g/l	promelas)	mg/L 5 min	mg/L		
	(Skeletonema					
	costatum)					
ortho-biguanidotoluène	EC50 (72h) = 30	LC50 (96h) =	-	EC50 (48h) = 15		
93-69-6	-46 mg/l	150 mg/l		mg/l (Daphnia		
	((Desmodesmus	(Oncorhynchus		magna)		
	subspicatus)	mykiss)		OECD 202		
	OECD 201					
Triméthoxyvinylsilane	EC 50 (72h) >	LC50 (96h) =	-	EC50(48hr)		
2768-02-7	957 mg/l	191 mg/l		168.7mg/l		
	(Desmodesmus	(Oncorhynchus		(Daphnia		
	subspicatus)	mykiss)		magna)		
	EU Method C.3					
Produit de réaction	EC50 (72h): 1.68	LC50 (96h): 0.9	EC20 (3h)>=	-	1	1
entre	mg/l	mg/L	100 mg/l			
bis(1,2,2,6,6-pentamét	(Desmodesmus	(Brachydanio	OECD 209			
hyl-4-pipéridyl)	subspicatus)	rerio)				
sébacate et méthyl	OECD 201	OECD 203				
1,2,2,6,6-pentaméthyl-						
4-pipéridyl sébacate						
1065336-91-5						

FCLP; France - FR Page 12 / 17

BOSTIK COLLE ET JOINT PONT DE BATEAU

Remplace la date 25-août-2025

Date de révision 09-oct.-2025 Numéro de révision 6.04

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Aucune information disponible.

Triméthoxyvinylsilane (2768-02-7)				
Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats	
OCDE, essai n° 301F : Biodégradabilité facile : Essai de respirométrie manométrique (TG 301 F)	28 jours		51 % N'est pas facilement biodégradable	

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation

Informations sur les composants

Nom chimique	Coefficient de partage	
Éthanol	-0.35	
ortho-biguanidotoluène	0.71	
N-[3-(triméthoxysilyl)propyl]-1,2-éthanediamine	-0.3	
Triméthoxyvinylsilane	1.1	
Produit de réaction entre bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyl)	2.77	
sébacate et méthyl 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyl sébacate		

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvBLe produit ne contient aucune substance(s) classée(s) PBT ou vPvB au-dessus du seuil de déclaration.

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB	
Éthanol	Pas de PBT/vPvB	
ortho-biguanidotoluène	Pas de PBT/vPvB	
N-[3-(triméthoxysilyl)propyl]-1,2-éthanediamine	Pas de PBT/vPvB	
Triméthoxyvinylsilane	Pas de PBT/vPvB	
Produit de réaction entre bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyl)	Pas de PBT/vPvB	
sébacate et méthyl 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyl sébacate		

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes Propriétés perturbatrices endocriniennes

Perturbateur endocrinien dans

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

l'environnement

12.7. Autres effets néfastes Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

Propriétés PMT ou vPvM D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits

inutilisés

Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et internationales applicables.

Emballages contaminés Manipuler les emballages contaminés de la même façon que le produit lui-même.

FCLP; France - FR Page 13 / 17

BOSTIK COLLE ET JOINT PONT DE BATEAU

Remplace la date 25-août-2025

Date de révision 09-oct.-2025 Numéro de révision 6.04

Catalogue européen des déchets 08 04 10 déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09

Autres informations Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application

pour laquelle le produit a été utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1 Numéro UN ou numéro non réglementé d'identification
14.2 Désignation officielle de non réglementé

transport de l'ONU
14.3 Classe(s) de danger pour le non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballagenon réglementé14.5 Dangers pournon applicable

l'environnement

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

<u>IMDG</u>

14.1 Numéro UN ou numéro non réglementé

d'identification

14.2 Désignation officielle de non réglementé

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage non réglementé

14.5 Polluant marin NP

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC non applicable

Transport aérien

(OACI-TI/IATA-DGR)

14.1 Numéro UN ou numéro non réglementé

d'identification

14.2 Désignation officielle de non réglementé

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage non réglementé14.5 Dangers pour non applicable

l'environnement

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Union européenne

Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (REACH) (CE

FCLP; France - FR Page 14 / 17

BOSTIK COLLE ET JOINT PONT DE BATEAU

Remplace la date 25-août-2025

Date de révision 09-oct.-2025 Numéro de révision 6.04

1907/2006)

SVHC: Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation:

Ce produit ne contient pas de substances candidates extrêmement préoccupantes à une concentration >=0,1 % (règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 59)

EU-REACH (1907/2006) - Annex XVII Limitations relatives à l'utilisation

Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).

Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV)

Exigences de notification pour l'exportation

Ce produit ne contient pas de substances réglementées conformément au Règlement (CE) 649/2012 du parlement Européen et du conseil relatif à l'export et à l'import de produits chimiques dangereux au-dessus des niveaux requérant un étiquetage d'après le Règlement (CE) 1272/2008. Par conséquent ce produit n'est pas sujet à la procédure de consentement préalable en connaissance de cause(PIC).

Règlement (CE) n° 2024/590 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone non applicable.

Polluants organiques persistants

non applicable

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 20 juin 2019 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs non applicable

Règlements sur les précurseurs de drogues (CE) n° 111/2005 (exportation) et 273/2004 (commerce intérieur) Ce produit ne contient aucune substance figurant sur la liste des précurseurs de drogues.

Réglementations nationales

Maladies professionnelles (R-463-3, France)

Nom chimique	Numéro RG, France
Éthanol 64-17-5	RG 84
04-17-5	

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Des analyses de risque chimique ont été exécutées par les REACH « enregistreurs » (registarants) de la substance pour les substances enregistrées au seuil > 10 tpa. Aucune analyse de risque chimique n'a été exécutée pour ce mélange

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Pour le texte intégral des mentions de danger et des conseils de prudence, consulter les rubriques 2 à 15 H225 - Liquide et vapeurs très inflammables

FCLP; France - FR Page 15 / 17

BOSTIK COLLE ET JOINT PONT DE BATEAU

Remplace la date 25-août-2025

Date de révision 09-oct.-2025 Numéro de révision 6.04

H226 - Liquide et vapeurs inflammables

H315 - Provoque une irritation cutanée

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H332 - Nocif par inhalation

H361f - Susceptible de nuire à la fertilité

H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

PBT: Substances persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT)

vPvB: Substances très persistants et très bioaccumulables (vPvB)

STOT RE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée

STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique

EWC: Catalogue européen des déchets

LOW: List of Wastes (see http://ec.europa.eu/environment/waste/framework/list.htm)

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IATA: Association internationale du transport aérien

OACI: ICAO-TI: Technical Instructions for the Safe Transport of Dangerous Goods by Air IMDG: Code maritime international pour le transport des marchandises dangereuses RID: Regulations concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Rail

Légende SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

TWA TWA (moyenne pondérée en temps) STEL STEL (Limite d'exposition à court terme)

AGW Valeur limite d'exposition professionnelle BGW Valeur limite biologique Plafond Valeur limite maximale Sk* Désignation « Peau »

Méthode de classification		
Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée	
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul	
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul	
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul	
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul	
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul	
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul	
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul	
Sensibilisation cutanée	D'après les données d'essai	
Mutagénicité	Méthode de calcul	
Cancérogénicité	D'après les données d'essai	
Toxicité pour la reproduction	Méthode de calcul	
STOT - exposition unique	Méthode de calcul	
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul	
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul	
Toxicité aquatique chronique	D'après les données d'essai	
Danger par aspiration	Méthode de calcul	
Ozone	Méthode de calcul	

Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)

Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_CER)

Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_API)

Agence de protection de l'environnement des États-Unis (Environmental Protection Agency)

Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)

nternational Uniform Chemical Information Database (IUCLID)

Institut national de technologie et d'évaluation du Japon (National Institute of Technology and Evaluation, NITE)

NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)

Organisation internationale de coopération et de développement économiques, OCDE (International Organization for Economic

FCLP; France - FR Page 16 / 17

BOSTIK COLLE ET JOINT PONT DE BATEAU

Remplace la date 25-août-2025

Date de révision 09-oct.-2025 Numéro de révision 6.04

Co-operation and Development, OECD) publications sur l'environnement, la santé et la sécurité

Organisation internationale de coopération et de développement économiques, OCDE (International Organization for Economic Co-operation and Development, OECD) programme d'évaluation des substances chimiques HPV

Organisation internationale de coopération et de développement économiques, OCDE (International Organization for Economic Co-operation and Development, OECD) ensemble des données d'évaluation

Préparée par Sécurité Produits et Affaires Réglementaires

Date de révision 09-oct.-2025

Conseil en matière de formation Aucune information disponible

Informations supplémentaires Aucune information disponible

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Règlement (CE) n°1907/2006 modifié par le règlement (UE) n°2020/878 et règlement (CE) n°1272/2008

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité

FCLP; France - FR Page 17 / 17